

RAPPORT N° 04/4-07  
au Conseil Municipal

**OBJET**

**AMENAGEMENT DES SITES SPORTIFS POUR LES 4EMES JEUX DE LA CJSOI  
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 04/1-20 DU 5 MARS 2004**

**ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Dans le cadre de l'organisation des 4èmes Jeux de la CJSOI à Saint-Denis, la Commune a été sollicitée par l'Etat pour la mise en œuvre d'un programme d'investissement destiné à l'accueil des compétitions sportives sur son territoire.

Conformément à la Délibération du 5 mars 2004 validant la décomposition des lots, le programme des travaux en phase DCE se décompose comme suit :

- Lot 1	Piste d'Athlétisme	
	. Réaménagement des vestiaires	
	. Couverture des gradins	
	euros HT	422 866,00
- Lot 2	Complexe Champ-Fleuri	
	. Travaux de peinture intérieure des Salles B et S	
	. Traitement acoustique de la Salle S	
	. Traçage de la ligne de jeux de la Salle S	
	euros HT	113 698,00
- Lot 3	Complexe Champ-Fleuri	
	. Réaménagement des vestiaires de la Salle B de danse et musculation	
	euros HT	95 621,00
- Lot 4	Stade Jean IVOULA	
	. Réfection du sol sportif	
	euros HT	95 281,00
COUT TOTAL		
	euros HT	727466,00
	euros TTC	789 300,61

Compte tenu de l'évolution du coût de réalisation des travaux et des accords obtenus sur les différents lots, il convient d'actualiser le plan de financement par rapport au projet initial.

Ainsi, le nouveau plan de financement des travaux liés aux 4èmes Jeux de la CJSOI s'établit désormais, comme suit :

## RAPPORT N° 04/4-07

Désignation	Coût	Détail du financement		
		Partenaires	Montant	%
Lot 1 Piste Athlétisme (vestiaires et gradins)	422 866,00	Etat	180 000,00	42,5
		Région	158 558,00	37,5
		Commune	84 308,00	20
Lot 2 Complexe de Champ-Fleuri (Salles B et S)	113 698,00	Etat	56 849,00	50
		Région	34 109,00	30
		Commune	22 740,00	20
Lot 3 Complexe de Champ-Fleuri (vestiaires de la Salle B)	95 621,00	Etat	48 167,00	50
		Région	27 750,00	30
		Commune	19 704,00	20
Lot 4 Stade Jean IVOULA (sol sportif)	95 281,00	Etat	76 225,00	80
		Commune	19 056,00	20
<b>TOTAL</b>	<b>727 466,00</b>		<b>727 466,00</b>	<b>100</b>

Compte tenu de ces modifications, la Commune sera amenée à solliciter auprès du Conseil Régional le réajustement de sa participation globale de 220 416,90 euros déjà notifiée, en fonction de la nouvelle décomposition des lots.

S'agissant des contributions financières de l'Etat, les arrêtés de subvention seront mis en place conformément au nouveau plan de financement validé par le Conseil Municipal.

Les crédits nécessaires sont prévus sous les Chapitre 23 et Article 2313 du Budget principal 2004.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le nouveau plan de financement de ces travaux,
- de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes et à signer les actes administratifs correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE DEPUTE-MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**



